

6e Forum des collectivités en France/Trois questions au... ministre délégué à l'Intérieur

"Ce forum nous permettra de mieux accompagner et encadrer nos collectivités locales"

Propos recueillis par :
SM&LNGM
Libreville/Gabon

De retour de Paris où il a, récemment, pris part à la 6e édition du forum des collectivités sur le thème "la coopération décentralisée, action internationale des collectivités territoriales et lutte contre le changement climatique", le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Guy Maixent Mamiaka, explique l'intérêt de ces assises.

L'Union : Monsieur le ministre, vous avez, récemment, pris part au 6e forum des collectivités territoriales en France. Quel était l'objectif de ce rendez-vous annuel international ?

Guy Maixent MAMIKA : Il s'agit d'une rencontre organisée par le gouvernement français via le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération décentralisée dont l'objectif est de mettre tous les acteurs de la coopération décentralisée ensemble sur une tribune, afin de partager, d'échanger sur les différents mécanismes destinés à apporter le développement territorial dans chacun de nos pays. Ces mécanismes sont divers parmi lesquels les mécanismes structurels ou organisationnels. C'est-à-dire comment les collectivités locales sont structurées dans chaque pays, étant donné que chaque pays a lui-même sa forme d'organisation étatique, même s'il faut reconnaître que les politiques y relatives sont les mêmes. Ensuite, il y a les mécanismes d'investissements. Il s'agit de savoir vers quels types d'investissement se tournent les collectivités locales, leur pertinence et les acteurs qui les accompagnent, notamment les entreprises.

On note que c'est la première participation de notre pays à ces assises lancées depuis 2010. Quelle a été la contribution du Gabon à ce forum et quel est son intérêt ?

- Nous avons effectivement relevé que c'est notre première participation à ce forum qui date de cinq ans. Cependant, sans préjuger de la bonne ou mauvaise foi de ce qui se faisait avant, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est ce que nous devons faire.

C'est pourquoi, nous avons jugé opportun de participer à ce forum. Lequel permettrait à nous, État central, de mieux accompagner et encadrer nos collectivités locales. Aussi, pourrait-il permettre au pavillon des collectivités locales gabonaises de flotter à côté de celles des autres Nations. C'est dire que l'intérêt pour notre pays de participer à ce type de rencontre est d'abord celui de pouvoir échanger et d'apprendre de l'expérience des autres. Au cours de ce colloque, nous avons, par exemple, pu rencontrer certaines entreprises qui se sont spécialisées dans la production des produits typiques pour les collectivités locales, notamment pour celles des pays en voie de développement. C'est ainsi que nous avons échangé avec des partenaires qui font dans la potabilisation de l'eau. Leur expertise pourrait toujours nous aider à améliorer nos possibilités de satisfaire les populations en matière d'eau potable. C'est dire combien ce genre de rendez-vous peut-être intéressant pour notre pays.

La loi sur la décentralisation vient d'être promulguée. Quelle est la politique nationale mise en place en la matière ?

- Cette loi est effective. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le développement de notre pays n'est pas que l'affaire de l'État central. Il passe également et surtout par les collectivités locales. C'est pourquoi, il a été jugé nécessaire de leur donner la possibilité de jouir d'une certaine autonomie et d'une personnalité juridique qui leur conféreront le droit de prendre un certain nombre d'actes différents de ceux initiés par l'État central. Il s'agit également de les responsabiliser. Il va donc être question pour l'État de conférer aux collectivités locales, les moyens leur permettant de s'administrer par le biais de leurs élus. Cependant, toutes les collectivités locales n'ont pas le même potentiel. C'est pourquoi, la politique mise en place par le gouvernement vise à la fois à les autonomiser et à veiller à l'équilibre du développement dans le pays. Cette loi promulguée va donc conduire à la prise d'un certain nombre de textes d'application. No-

tamment ceux relatifs au transfert de compétences. Cependant, il demeure un problème, celui de la qualité des ressources humaines devant administrer nos collectivités, que ce soit les conseils départementaux ou les mairies. Car, il s'agit aussi de pouvoir développer le potentiel local pour pouvoir obtenir des budgets. C'est dire que si on peut comprendre les élus locaux, il n'en demeure pas moins que les personnes qui ont en charge l'administration

de ces collectivités doivent avoir des prérequis, intellectuellement parlant, leur permettant de créer et d'innover.

Le ministre délégué de l'Intérieur, Guy Maixent Mamiaka.



Photo : L'INI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

CABINET MINISTRE

N° J 0 0 4 0 /MSPS/MDPS/CAB



COMMUNIQUE

Suite aux travaux de la « Commission CNAMGS et Sécurité Sociale » qui se sont déroulés au Stade d'ANGONDJE, du 14 au 29 janvier 2015, Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévoyance Sociale convie les Commissaires représentant l'Etat et les Organisations patronales, salariales et non gouvernementales ci-dessous à la cérémonie de restitution du rapport de la Sous-commission Technique qui aura lieu le **mardi 25 août 2015 à 9 heures 30mn**, à l'hôtel **BOULEVARD**, situé aux **ACAE (route Owendo)** :

- AFCVL, AFRICAM, AJCGM, ANARFDSG, ARESGA, ARM, CAPPE, CASH.BO, CDSA, CGPME, CGSL, CGSL.LO, CLTG, CPG, CNPG, CNTG, CODEP, CODETRAG, COGASYC, CONASYSED, COSMIC/CAPPE, COSMIC/MOSSAP, COSYGA, COSYNAP, CPTCCA, CSDT, CSG, CSTG, CTTCCG, ESEN, FEN, FESYGAT, FNPS, FUSYL, G8 SETRAG, HCANEG, HIPPOCRATE, IBANDU, MOSAAP.TGV, ODESTRAG, ONEP, ONG-GEMO, ONG-Malachie, ONPESE, PLATE FORME FEM.C, PREMIUM, RAIL, S.O.GTP, SAAE, SAAT, SATT/(AMENAG.TER), SAEG, SAEG/CONASYSED, SAMTAC, SANTE SANS FRONTIERE, SAPAS, SAPCNSS, SASBTP, SECEG, SENA, SNAPF, SNAPTOUR, SNEF, SNICH-CNSS, SNPM, STLMG, STLM/MAIRIE LBV, STTCCG, SY.FO.GA/TP, SYESGS, SYFO TP, SYFOTP/ARESGA, SYLTRAG, COMILOG, SYN.CNAMGS, SYNA CNSS, SYNA OPAG, SYNAAHP, SYNAAS-ECONOMIE, SYNAATREEST, SYNADGTT, SYNADO, SYNAFEP, SYNAFOPRA, SYNAMAT, SYNAMC, SYNAMI, SYNAMM, SYNAMONPS, SYNAPAP, SYNAPHA, SYNATIEX, SYNATIEX (MINES), SYNATRA CGC, SYNATRASS, SYNATRAT/CONISEG, SYNATRAT/SOGATRA, SYNEC, SYNEDAS, SYNTEE, SYNTEE SEEG, SYNAPOSTE, SYNTPROSEC, SYNTRSMAG, SYNTROPEC, SYPCNSS, SYPEG SEEG, SYTROPEN et EP, SYTRAG, SYNAP-PME, SYNAPS, SYNAPTO, SYNAPUGREES, SYNAS, SYNASO, SYNASU, SYNAT, SGS, SYNATA/ASSURANCES, UNTP, UPSA, USDS-USAP, USTYZPOG, UTG, YALIG.

Chaque organisation sera représentée par deux (2) membres.
La présence de tous est vivement souhaitée.

Fait à Libreville, le 21 AOÛT 2015

Le Ministre Délégué chargé de
de la Prévoyance Sociale,
Président de la Commission
CNAMGS/Sécurité Sociale

Marie Françoise DJKOU MBA

